

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-0023147

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **116.94**

Société : **RAM**

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : **HACHIMI KHALID**

Date de naissance : **17/02/1970**

Adresse : **32 RUE SOUS, QUARTIER CUBA Casablanca**

Tél. : **0672 963256** Total des frais engagés : **1058,80 Dhs**

Cadre réservé au Médecin

Dr Abdellah MAMOU
Neuro-psychiatre
38, Bd. Rachidi, Casablanca
Tél: 0522 47 60 00 / 0522 47 60 10
INP 091097436

Cachet du médecin :

Date de consultation : **11/12/2023**

Nom et prénom du malade : **HACHIMI KHALID**

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

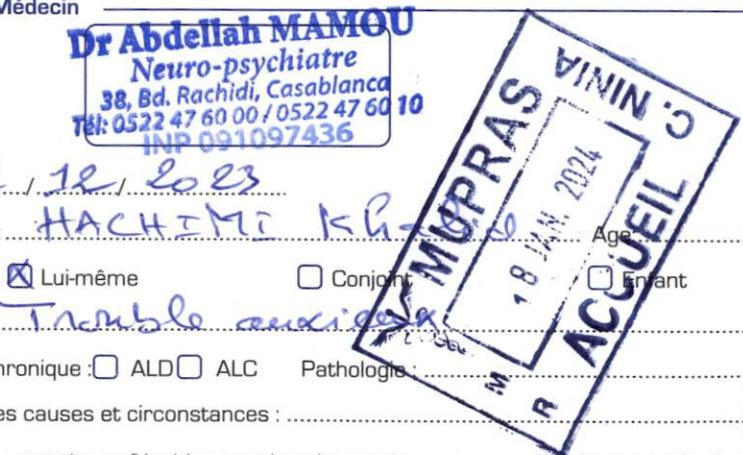
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **Casablanca**

Le : **18/01/2024**

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
22/12/2023	Consultation	1	40000	Dr Abdellah MAMO Neuro-psychiatre 30 Bd. Rachidi, Casablanca +222 47 60 00 / 0522 47 60 10 91097436

Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

Dr Abdellah MAMOU
Neuro-psychiatre
36 Bd. Rachidi, Casablanca
Tél: 55224760 00 / 05224760
Fax: 5522491097436

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	22/12/23	658,80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 2 1 2 3 4 3 4 5 6 5 6 7 8 7 8 8 7 6 5 4 3 2 1 2 3 D B G	25533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 G 35533411 11433553 B		Coefficient des travaux
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
				Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

M^{le}: 11694

الدكتور عبد الله مامو

Docteur Abdellah MAMOU

NEURO - PSYCHIATRE
 D.U. D'Angers
 en expertise médicale
 Ex. attaché des Hôpitaux de Paris
 Médecin Expert auprès des Tribunaux



اختصاصي في الأمراض العقلية والنفسانية
 حائز من جامعة أنجي على دبلوم
 الخبرة الطبية
 ملحق سابق بمستشفيات باريس
 طبيب محلف لدى المحاكم

Casablanca, Le 22.12.2013 البيضاء في

7 khadidja 14/12/2013
 129,00 - 25 = 104,00
 35,70 x 4 = 142,80
 - 104,00 = 38,80

 658,80

PPV: 129DH00
PER: 10/25
LOT: M3466

PPV: 129DH00
PER: 10/25
LOT: M3466

PPV: 129DH00
PER: 10/25
LOT: M3466

PPV: 129DH00
PER: 10/25
LOT: M3466

LOT	232430	1
-----	--------	---

EXP	08	2026
-----	----	------

PPV	35.70	
-----	-------	--

LOT	232430	1
-----	--------	---

EXP	08	2026
-----	----	------

PPV	35.70	
-----	-------	--

LOT	231724	1
-----	--------	---

EXP	05	2026
-----	----	------

PPV	35.70	
-----	-------	--

LOT	232430	1
-----	--------	---

EXP	08	2026
-----	----	------

PPV	35.70	
-----	-------	--

Durée de Traitement 6 mois
 R.D.V. le 19/04/2024
 à 8H